

**Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 novembre 2023 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE:

M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

7 personnes assistent à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

**2023-11-231 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout : point 2.23 – Nouvelle programmation TECQ #3

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-232 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023, DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 16 OCTOBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, de la séance ajournée du 16 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 23 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant les membres du conseil le rapport des paiements effectués entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 31 octobre 2023.

**2023-11-233 AJUSTEMENT AUX CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** les obligations de l'article 8.1 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* (446-2007), adopté tel que prescrit par l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT** le rapport de la direction sur les ajustements aux crédits budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu d'autoriser les ajustements de crédits budgétaires au 13 novembre 2023 pour les comptes et montants présentés.

Une copie de ce rapport est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2023-11-234 NOMINATION DU GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2023-05-102, le conseil nommait M. Sofiane Fiala directeur général adjoint par intérim;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2023-06-132, le conseil nommait M. Sofiane Fiala directeur général adjoint;

**CONSIDÉRANT QU'EN** cas d'absence du directeur général et greffier-trésorier il est nécessaire d'avoir un greffier-trésorier adjoint pour pouvoir signer les résolutions faisant suite à une séance publique du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'II** est donc nécessaire de nommer M. Sofiane Fiala greffier-trésorier adjoint.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimentement résolu, de nommer M. Sofiane Fiala greffier-trésorier adjoint.

Adoptée à l'unanimité

## 2023-11-235 FIN DE PROBATION DE M. ROGER PONTBRIAND AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2023-06-134 le conseil autorisait l'embauche de M. Roger Pontbriand à titre de préposé aux travaux publics, poste régulier temps complet, et la période de probation de six mois devant se terminer le 23 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de gestion des ressources humaines à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de M. Roger Pontbriand.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimentement résolu,

**DE** confirmer M. Roger Pontbriand à titre d'employé régulier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

## 2023-11-236 ADOPTION DU RÈGLEMENT 653-2023 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire publique tenue le 10 octobre 2023.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimentement résolu, d'adopter le règlement 653-2023, déterminant les modalités de publication et d'affichage des avis publics de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

## 2023-11-237 AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 655-2023 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis de motion et la dispense de lecture est donné par M. Sylvain Roy, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 655-2023 - pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2023-11-238

## DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA CRÉATION D'UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL CONCERNANT LES ENJEUX DE GESTION DES CONTAMINANTS ÉTERNELS (SPFA) QUE L'ON RETROUVE DANS CERTAINS PUIITS INDIVIDUELS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est aux prises avec des contaminants éternels (SPFA) au déca des seuils reconnus, particulièrement pour les PFOA et les PFOS;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton n'a pas de système d'aqueduc et que chaque propriété est desservie par son propre puits;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton compte près de 1000 puits sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a sur son territoire un site d'enfouissement technique (LET) qui est en opération depuis les années 50;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à effectuer des analyses d'eau potable dans quelques secteurs de la municipalité, dont les résultats, indique un dépassement de la norme à l'étude par le gouvernement fédéral pour les (SPFA) et des valeurs guides concernant les PFOA et les PFOS;

**CONSIDÉRANT QUE** ce ne sont pas tous les puits de la municipalité qui sont affectés par des contaminants éternels (SPFA) et que l'analyse de chaque puits pour en connaître la teneur ne peut être envisagée présentement due au fait qu'il existe peu ou pas d'entreprises aptes à n'en faire l'analyse;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire rassurer sa population et tient à ce que les prochaines interventions soient faites en collaboration avec les ministères concernés par la situation préoccupante que l'on subit;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé publique de l'Estrie a émis le 30 octobre 2023 des recommandations restreignant la consommation d'eau potable pour certains groupes de notre population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, de demander au Gouvernement du Québec la création d'un comité interministériel concernant les enjeux de gestion des contaminants éternels (SPFA) que l'on retrouve dans certains puits individuels situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

**QUE** le comité interministériel soit constitué dans un premier temps des ministères suivants;

- Le Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements Climatiques de la Faune et des Parcs;
- Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- Le Ministère de l'Éducation;
- Le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (santé publique); et du
- Le Ministre responsable de l'Estrie.

**DE** transmettre à

- M. François Legault, premier ministre et député de l'Assomption;
- M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes, ministre de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs;
- Mme Andrée Laforest, député de Chicoutimi ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Bernard Drainville, député de Lévis ministre de l'Éducation;
- M. André Lamontagne, député de Johnson et ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation;
- M. Christian Dubé député de la Prairie et ministre de la Santé (santé publique);

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

- M. François Bonnardel, député de Granby, ministre de la Sécurité Publique et ministre responsable de l'Estrie;
- Mme Andréanne Larouche, députée fédérale de Shefford;
- À la Fédération québécoise des Municipalités (FQM).

Une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-239**     **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA TABLE VÉLO DE LA HAUTE-YAMASKA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton doit être représentée à la table vélo Haute-Yamaska.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de désigner M. Sofiane Fiala, directeur général et greffier-trésorier adjoint, à la table vélo de la Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-240**     **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2023-25 – SERVICES PROFESSIONNELS – CONCEPT TOITURE PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite améliorer l'infrastructure de la nouvelle patinoire en y ajoutant un toit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire faire une demande de financement au PARIFSPA;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'honoraires pour services professionnels proposée par la firme Favreau Blais architectes associés pour l'élaboration d'un concept de toiture pour la nouvelle patinoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2023-25 à la firme Favreau Blais architectes associés, pour un montant de 10 922.63 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-241**     **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2023-27 À J.C. OSTROWSKI INC POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AUTOUR DES DEUX ENSEIGNES DE BIENVENUE AUX DEUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA ROUTE 137**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite embellir les enseignes de bienvenue situées sur la Route 137;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu l'offre d'honoraires de J.C. Ostrowski Spécialiste du décor extérieur inc., pour la préparation de plans et d'estimation budgétaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2023-27 à J.C. Ostrowski Spécialiste du décor extérieur inc. pour un montant de 1 149.75 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2023-11-242**     **RATIFICATION DU CONTRAT SCM-2023-29 À LA FIRME RYAN AFFAIRES PUBLIQUES COMMUNICATION POUR ASSISTANCE EN COMMUNICATION – RÉUNION SUR LES PFAS**

**CONSIDÉRANT** la présence de PFAS dans l'eau potable de certains puits individuels situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** séance d'informations a eu lieu le lundi 30 octobre à la salle communautaire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

**CONSIDÉRANT QUE** la communication est un élément essentiel et que la municipalité a besoin de soutien afin de bien intervenir auprès de sa population.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'autoriser la ratification du contrat SCM-2023-29 à Ryan Affaires publiques communication, au montant de 1 172.75 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-243**     **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2023-31 – ÉVALUATION DU COÛT DE REMPLACEMENT À NEUF DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière évaluation des bâtiments municipaux date d'octobre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis octobre 2019 l'Hôtel de Ville occupe de nouveaux locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les assurances nous demandent la mise à jour de ces évaluations afin de connaître les coûts de remplacement à neuf de nos bâtiments municipaux en cas d'incendie ou autres dommages;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments suivants sont visés par ces évaluations :

- Le 136 rue Principale (Les bureaux de l'urbanisme et le garage municipal)
- Le 112 rue Principale (Hôtel de Ville et guichet Desjardins)
- Le 130 rue Principale (Le centre communautaire et le bureau de poste)
- Le 31 rue Principale (Le bâtiment patrimonial – ancienne école, ancien hôtel de ville et ancienne église)
- Le 259 rue Principale (Le chalet des patineurs, la cantine et le kiosque des annonceurs)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2023-31 à Sylvestre Leblond & Associés, pour un montant de 3679.20 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-244**     **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2023-34 À INDIGO SUPER FRUIT POUR L'ABATAGE D'ARBRES DU SENTIER MILTON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réaliser les travaux d'aménagement du Sentier Milton en régie interne;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu la soumission d'Indigo Super Fruit pour les travaux d'abattage d'arbres.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2023-34 à Indigo Super Fruit pour un montant de 5 605.03 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2023-11-245 CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2024

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur, que pour l'année 2024 le conseil maintienne sa politique de tenir les séances ordinaires, sauf exception, le deuxième lundi du mois à 19h00. Les dates choisies seront donc les suivantes :

15 janvier	8 juillet
12 février	12 août
11 mars	9 septembre
8 avril	7 octobre
13 mai	11 novembre
10 juin	2 décembre
9 décembre (extraordinaire) Budget	

Adoptée à l'unanimité

## 2023-11-246 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE À PARTIR DU 22 DÉCEMBRE 2023 ET RÉOUVERTURE LE 3 JANVIER 2024

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des Fêtes à partir du 22 décembre 2023 et réouverture le 3 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

## 2023-11-247 MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LE PAVILLON GÉVRY LUSSIER (PGL) ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – PROLONGATION JUSQU'AU 31 MARS 2028

**CONSIDÉRANT** L'entente existante entre la Société d'habitation du Québec, le Pavillon Gévry-Lussier et la Municipalité de Ste-Cécile pour le Programme Accès Logis Québec pour les années 2016 à 2021, comme le confirme la résolution 2016-01-011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente existante à Sainte-Cécile-de-Milton est arrivée à échéance le 31 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est favorable au prolongement de cette entente permettant le maintien de certains logements subventionnés de qualité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu,

**QUE** le Conseil accepte la prolongation de l'entente existante entre la Société d'habitation du Québec, le Pavillon Gévry-Lussier et la Municipalité de Sainte-Cécile-de Milton pour le Programme Accès Logis Québec jusqu'au 31 mars 2028 à partir du 31 mars 2023 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tous documents administratifs pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2023-11-248

## **CLUB DE MOTONEIGISTES - VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2023-2024**

**CONSIDÉRANT** la lettre soumise du Club Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc à l'effet de valider les passages de véhicules hors routes sur notre territoire pour l'année 2023-2024.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, de valider six (6) passages de véhicules hors routes sur notre territoire pour l'année 2023-2024, soit:

1. Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
2. Route Boileau (à partir de l'intersection de la route 137 cohabitation sur 100 mètres)
3. 3e Rang Ouest (près du numéro 141)
4. 3e Rang Ouest (à l'Est du 461, traverse directe)
5. 1 er Rang Ouest (face au 685, conjoint sur 150 mètres)
6. 5e Rang (près des Écuries Eureka)

La Route 137 Sud étant sous la juridiction du Ministère des Transports, une demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-249

## **AUTORISATION DE PAIEMENT À SOLUTIONS ITED INC. (SCM-2023-28) – NOUVELLE BASE DE DONNÉES ACCÈS POUR LES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la BANQ a effectué une mise à jour du recueil des règles de conservation du milieu municipal en 2022;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de cette mise à jour, il était nécessaire d'obtenir une nouvelle base de données ACCÈS;

**CONSIDÉRANT QUE** Solutions Ited Inc. avait réalisé la dernière banque de données ACCÈS;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total à la suite de la réalisation du projet s'élève à 14 242.53 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Solutions Ited Inc. au montant de 14 242.53 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-250

## **AUTORISATION DE PAIEMENT À APUR CRÉATIF- CONTRAT SCM-2023-24 – PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR POUR LA PISTE CYCLABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2023-08-176 le conseil octroyait le contrat SCM-2023-24 à Apur Créatif pour une assistance professionnelle en urbanisme et génie civil pour la préparation d'un plan directeur de la piste cyclable Sainte-Cécile-de-Milton/Granby;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une facture qui représente 20% du budget autorisé par le conseil, soit 10 784.66 taxes incluses.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Apur Créatif, au montant de 10 784.66 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2023-11-251**     **AUTORISATION DE REMBOURSEMENT À M. WILLIAM BISSON DES FRAIS D'ADHÉSION À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** M. William Bisson, employé de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, est membre stagiaire de l'ordre des urbanistes du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** M. William Bisson a participé au congrès de l'ordre des urbanistes du Québec, tenu du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le remboursement à M. William Bisson des frais d'adhésion à l'ordre des urbanistes du Québec et la participation d'une journée au congrès de ce dernier, au montant de 479.03 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-252**     **AUTORISATION DE PAIEMENT À FAVREAU – BLAIS ASSOCIÉS ARCHITECTES – CONTRAT SCM-2023-25 – CONCEPT PATINOIRE RECOUVERTE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue le 18 octobre 2023 de Favreau-Blais associés architectes pour la conception des plans (étude de faisabilité) pour la réalisation d'un concept de toiture pour patinoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Favreau-Blais associés architectes, au montant de 10 922.63 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-253**     **DEMANDE D'AUTORISATION INSCRIPTION ET PAIEMENT DE FORMATIONS À L'ADMQ**

**CONSIDÉRANT** la nomination d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT** les besoins en formation du directeur général et greffier-trésorier adjoint et de l'adjointe à la direction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser :

- L'inscription à l'ADMQ pour 2024 en tant que 1<sup>er</sup> membre de M. Pierre Dionne;
- L'inscription à l'ADMQ pour 2024 en tant que 2<sup>e</sup> membre de M. Sofiane Fiala;
- L'inscription et le paiement des frais des formations suivantes en 2023 :
  - La comptabilité municipale : de l'administration des revenus et des charges à la préparation des états financiers au coût de 550 \$ *plus taxes*
  - Le directeur général adjoint : environnement légal, politique et public au coût de 550 \$ *plus taxes*.

Adoptée à l'unanimité

**2023-11-254**     **PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO.3 DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu de :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-255

## **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA (CSP) POUR 2024**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit être représentée au comité de sécurité publique de la Haute-Yamaska en 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de nommer M. Paul Sarrazin à titre de représentant au comité de sécurité publique de La Haute-Yamaska (CSP) pour 2024 et Mme Ginette Prieur à titre de substitut.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-256

## **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 137 ET DE LA RUE PRINCIPALE ET DU 3<sup>E</sup> RANG OUEST**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de protéger la traversée des piétons à l'intersection de la route 137 et de la rue Principale et du 3<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT** la proposition du ministère des Transports (MTQ) afin d'implanter un passage exclusif pour piétons du côté Nord de l'intersection puisqu'un trottoir est aménagé du côté Est.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

**QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'engage à réaliser un trottoir du côté ouest vers le 3<sup>e</sup> Rang Ouest;

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 2023

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2023 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment	6
Permis d'agrandissement	5
Permis de brûlage	4
Certificat d'autorisation – Autre	2
Permis de construction	3
Certificat d'autorisation pour piscine	1
Permis de captage des eaux souterraines	2
Permis de rénovation	13
Permis d'installation septique	1
Permis de transformation	1
Certificat d'autorisation travaux riverains	1
Certificat de changement d'usage	1

Pour un total de 41 permis et une valeur totale de 1 256 524,00\$ et un cumulatif annuel de 12 083 046,00 \$

2023-11-257

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 651-2023, SANS MODIFICATION, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 560-2017 CONCERNANT DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES, À L'UTILISATION DES CONTENEURS MARITIMES ET LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

**CONSIDÉRANT QU'UN** premier projet de Règlement 651-2023 de zonage a été adopté le 11 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 20 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le second projet 651-2023, amendant le règlement de zonage 560-2017, a été adopté sans modification par le conseil lors de sa séance publique du 10 octobre 2023, résolution n° 2023-10-222;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public a été donné en date du 18 octobre 2023 aux personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, pour faire une demande afin qu'un référendum soit tenu concernant le second projet de règlement 635-2022;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune demande valide n'a été soumise pour qu'un référendum soit tenu, à la date et l'heure limite, soit le 26 octobre 2023 à 16h00.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'adopter le règlement 651-2023 intitulé « règlement 651-2023 amendant le règlement de zonage n°560-2017, concernant des dispositions relatives aux bâtiments accessoires, à l'utilisation des conteneurs maritimes et la sécurité des piscines résidentielles », sans modification.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

2023-11-258 **DEMANDE DE DÉROGATION N°DPDRL 230011/ Lots n° 3 556 423, 3 556 433, 3 556 434 et 3 851 536**

Propriétaire : Christian Davignon

Adresse de la propriété: 575, rue Ménard

Zonage municipal : RE-11

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concerne la propriété située au 575 rue Ménard, soit les lots n° 3 556 423, 3 556 433, 3 556 434 et 3 851 536 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire souhaite ajouter un deuxième bâtiment principal pour aménager de nouveaux locaux d'entreposage intérieur à louer, ayant une superficie de 575.4 m<sup>2</sup>, comme indiqué sur le plan d'implantation soumis;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport bâtiment/terrain sera de 23.65% avec le nouveau bâtiment projeté;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL230011 a pour objet d'autoriser :

- L'implantation d'un deuxième bâtiment principal au lieu d'un seul, comme prescrit à l'article 33 du règlement de zonage n°560-2017;
- L'augmentation du rapport bâti/terrain à 20.52% au lieu de 20%, comme prescrit à l'article 29 du règlement de zonage n°560-2017 et la grille des normes et des usages de la zone RE-11 de son annexe-III;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage actuel est dérogatoire conformément au règlement de zonage 560-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur où se situe l'usage actuel est situé dans la zone résidentielle RE-11;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL230011 concerne uniquement des dispositions spécifiées au règlement de zonage n° 560-2017 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL230011 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL230011 porte atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des dispositions du règlement de zonage n°560-2017 portera un préjudice sérieux au propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de l'urbanisme a recommandé au conseil, par sa résolution n°2023-10-060, de ne pas accorder la dérogation mineure pour le motif que le bâtiment existant peut être agrandi tout en respectant les normes d'implantation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public pour une consultation publique a été publié en date du 27 octobre 2023 à l'hôtel de ville et l'église de Sainte-Cécile-de-Milton ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'accorder la dérogation mineure pour l'addition d'un deuxième bâtiment principale seulement et que la superficie totale des bâtiments au sol n'excède pas 20%.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 2023-11-259 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-02-042 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°DPDRL230012 / LOT N° 6 363 873

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2023-02-042 a été adoptée lors de la séance publique du conseil, tenue le 13 février 2023, concernant la demande de dérogation mineure n° DPDRL230012;

**CONSIDÉRANT** le certificat d'implantation et de piquetage, préparé et signé par Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'abroger la résolution 2023-02-042.

Adoptée à l'unanimité

## 2023-11-260 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°DPDRL230012 / Lot 6 363 873

Propriétaire requérant : Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Adresse : 252, rue Principale

Zonage municipal : IN-2

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concerne la propriété sise au 252 rue Principale, soit le lot n° 6 363 873 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire de Val-des-Cerfs veut remplacer l'installation septique de l'école de Sainte-Cécile, comme indiqué sur le plan soumis par le requérant, signé par Mathieu Barbeau, ingénieur membre de l'OIQ, de la firme Akvo en date du 24 janvier 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le certificat d'implantation et de piquetage, préparé et signé par Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n°DPDRL230012 a pour objet d'autoriser l'implantation du bâtiment accessoire dans la cour avant, ayant une marge latérale droite de 1 m au lieu de 5 m; et devant la façade avant du bâtiment principal sur une profondeur de 1 m, tel que prescrit à l'article 36 du règlement de zonage n°560-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation du bâtiment accessoire dans la cour avant est due à des considérations techniques et d'accessibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL230012 concerne uniquement des dispositions spécifiées au Règlement de zonage n° 560-2017 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL230012 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure n° DPDRL230012 ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des dispositions du règlement de zonage n°560-2017 portera un préjudice sérieux au propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif de l'urbanisme a recommandé favorablement au conseil, par sa résolution n°2023-10-061, d'accorder la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis public pour une consultation publique a été publié en date du 27 octobre 2023 à l'hôtel de ville et l'église de Sainte-Cécile-de-Milton;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Bernier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-261

**ADJUDICATION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT SCM-2023-26 - RENOUELEMENT BANQUE D'HEURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire assurer des suivis sur divers dossiers en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'À** l'occasion, le service de l'urbanisme a besoin d'avoir accès à des services professionnels en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SCU (Service Conseil en Urbanisme) a offert des services satisfaisants et a soumis une proposition d'offre d'honoraires pour l'année 2024.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

**DE** mandater la firme SCU à titre d'urbaniste-conseil afin d'assurer au besoin le suivi des dossiers en urbanisme, sous forme d'une banque de 48 heures de travail, au tarif de 105.00 \$ / heure et les frais de déplacement au tarif de 0.65 \$ / km, pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

**M. Sylvain Goyette se retire de la salle à 19h55**

2023-11-262

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.- MONSIEUR ÉRIC MARTIN, LOT N° 3 555 636 POUR UNE ALIÉNATION**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Éric Martin est propriétaire du lot n° 3 555 635, situé dans la zone A-4;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Éric Martin a déposé une demande à la CPTAQ, souhaitant acquérir le lot n° 3 555 636, inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du territoire Agricole du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le Conseil appuie la demande de Monsieur Éric Martin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliénation du lot n° 3 555 636.

Adoptée à l'unanimité

**M. Sylvain Goyette revient dans la salle à 19h59**

2023-11-263

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-10-225 - CONFIRMATION D'EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR 2024**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** erreur s'est glissée dans la résolution 2023-10-225 concernant le nom de famille de Brithany, nous aurions dû lire Brithany Bolduc au lieu de Brithany Murphy.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser ladite modification.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-264

**APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 20 au 26 novembre prochain;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** le mouvement vise à donner une voix aux quelques 509 000 tout-petits au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Collectif petite enfance et Espace MUNI souhaitent encourager toutes les municipalités du Québec à participer, entre autres, à un mouvement de mobilisation pour les tout-petits de partout dans le monde le lundi 20 novembre, Journée mondiale de l'enfance, question de prendre un moment de réflexion avant de lancer les festivités de la GSTP.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'appuyer la Grande semaine des tout-petits par la levée des drapeaux le 20 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-265

## **EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2024 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire embaucher des étudiants pour les services des loisirs et des travaux publics pendant la période estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** notre demande de financement doit-être déposée d'ici le 20-01-2024.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence le directeur général et greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents pertinents de la demande de financement pour l'embauche d'étudiants pour les services des loisirs et des travaux publics par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada et d'autoriser également la publication d'offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-266

## **APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine nationale des proches aidants se déroulait du 5 au 11 novembre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite souligner l'apport exceptionnel des personnes proches aidantes dans le quotidien des personnes qui nécessitent leur soutien;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reconnaît leur apport essentiel pour le bien-être de ces dernières et pour celui de notre tissu social en général;

**CONSIDÉRANT QUE** le dévouement, l'implication, l'amour et la bienveillance des personnes proches aidantes permettent aux personnes atteintes d'une maladie de se rétablir ou en perte d'autonomie de vivre ce parcours avec un peu plus de sérénité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, de reconnaître et de souligner la contribution exceptionnelle des personnes proches aidantes.

Adoptée à l'unanimité

## ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

**Q :** Un citoyen indique que lorsqu'il y a de grosses pluies, une gouttière au centre communautaire déborde.

**Q :** Un citoyen indique que sur le 1<sup>er</sup> rang Est, l'asphalte est abîmé. De plus du côté Sud, l'eau s'écoule dans le champ et du côté Nord, le fossé à été creusé mais le tuyau du ponceau n'est pas conforme.

**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

**Q :** Un citoyen indique qu'au mois d'octobre, pour le projet d'emprunt du garage il était question de 2 millions mais il était écrit 1.5 millions. De plus le projet de 650 000\$ d'emprunt à été enlevé du site internet.

**Q :** Un citoyen indique qu'aucune dimension du futur garage municipale n'est connu par le public.

**Q :** Un citoyen propose à ce qu'un café soit proposé à la fin de la séance publique.

**2023-11-267      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 10.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Pierre Dionne  
Directeur général et greffier-trésorier